

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **Arrêté n°DD/DEMOS/2026/001 modifiant l'arrêté n° 2025/013 du 30 septembre 2025 fixant la liste des membres du Conseil territorial de santé de SEINE-SAINT-DENIS**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

**Vu** la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

**VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 à R. 1434-40 relatifs aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

**VU** l'article D1432-28 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

**VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Denis ROBIN, à compter du 29 avril 2024 ;

**VU** l'arrêté 2022/44 du 19/09/2022 fixant la liste des membres du conseil territorial de santé de Seine-Saint-Denis ;

**VU** l'arrêté n°2025/013 du 30/09/2025 modifiant l'arrêté n°2025/003 du 19/05/2025 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé de Seine-Saint-Denis ;

**VU** l'arrêté DS n°2025/023 du 18/07/2025 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle LATOUR, Directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France pour Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition du Conseil Territorial de Santé de Seine-Saint-Denis est désormais fixée comme figurant en annexe.

**ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé de Seine-Saint-Denis.

**ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4** : La Directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis et la Directrice de la démocratie sanitaire et de la communication sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 9 juin 2026

Pour le Directeur général de  
l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Emmanuelle LATOUR

## ANNEXE

### Composition du Conseil Territorial de Santé de Seine-Saint-Denis

**1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé (au moins vingt et au plus vingt-huit représentants) :**

a) Pour les représentants des établissements de santé (au plus 6 représentants) :

**Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires (au plus 3 représentants) :**

Titulaires	Suppléants
Madame Corinne DELPUECH (FHP)	Madame Isabelle BUNEAUX (FHP)
Madame Pascale BAUQUIS (FHF)	Madame Yolande DI NATALE (FHF)
Madame Bénédicte ISABEY (AP-HP)	Monsieur Arnaud GIRAUDET (AP-HP)

**Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement (au plus 3 représentants) :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Albert BOCCARA (PCMG GHT GPNE)	Docteur Daniel SILVA (PCME CH de Saint-Denis)
Professeur Emmanuel MARTINOD (AP-HP)	Professeur Loïc de PONTUAL (AP-HP)

b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (au plus 5 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eddy CHENAF (SYNERPA)	<i>En attente de désignation</i>
Madame Souheila MICHAUD (URIOPSS)	Madame Camille LE DUOT (FHF)
Monsieur Tewfek YOUYOU (URIOPSS)	Madame Judith GRATEAU (URIOPSS)

c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité (au plus 3 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Stéphane BRIBARD (Association Aurore)	Monsieur Lionel SAYAG (Association PROSE)
Madame Farida BENABI (Groupe SOS Solidarité)	Madame Jalfaou WAGUE (Association INTERLOGEMENT 93)
Docteur Joëlle LAUGIER (Observatoire Addictologie 93)	Madame Yasmina KETTAL (Observatoire addictologie 93)

d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux (au plus 6 représentants) :

**Au titre des médecins libéraux (URPS) :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Kais SLAMA (URPS Médecins)	Docteur Rémi ABECASSIS (URPS Médecins)
Docteur Mardoche SEBBAG (URPS Médecins)	Docteur Anne-Marie ROBERT (URPS Médecins)
Docteur Tony RAHME (URPS Médecins)	Docteur Benoît LABENNE (URPS Médecins)

**Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Samia AMARA (URPS Chirurgiens-Dentistes)	Docteur Maud MINGEAU (URPS Pharmaciens)
Docteur Jean-Paul TAAR (URPS Biologistes)	Madame Corinne FARGES (URPS Orthophonistes)
Monsieur Abdelaali BENAMARA (URPS Infirmiers)	Monsieur Fabien POINLOUP (URPS Masseur Kinésithérapeute)

e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Madame Magalie BAYLE (SIMP)	Monsieur Thibault ROQUES (SRF-IMG)

f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (au plus 5 représentants) :

**Au titre des centres de santé :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Fabrice GIRAUX (FNCS)	<i>En attente de désignation</i>

**Au titre des maisons de santé :**

Titulaires	Suppléants
Madame Julie LE GALLIOT (FEMASIF)	Madame Fatima MEDJBER (FEMASIF)

**Au titre des réseaux de santé :**

Titulaires	Suppléants
Madame Bao Hoa DANG (DAC 93 Nord – Réseau Arc En Ciel)	Madame Lydia LEVASSEUR (DAC 93 Sud)

**Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Yassine HILAL (CPTS Bobigny-Bondy)	Docteur Philippe GRUNBERG (CPTS Gagny)

**Au titre des communautés psychiatriques de territoire :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Pascal FAVRE (EPS Ville-Evrard)	<i>En attente de désignation</i>

g) Pour les représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaires	Suppléants
Madame Claire BRANDY (FNEHAD)	Monsieur Eric REY (FNEHAD)

h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean-Luc FONTENOY (CROM)	Docteur Georges HUA (CROM)

En application de la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 et conformément à l'article L. 1434-10 du code de la santé publique, des représentants des conseils des ordres territorialement compétents :

Titulaires	Suppléants
Docteur Sayed KHABABA (Conseil régional de l'ordre des pharmaciens)	<i>En attente de désignation</i>
Docteur Martine LEPONT-KORDYL (Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes)	<i>En attente de désignation</i>
Madame Marie-Jeanne EBENGUE (Conseil départemental de l'ordre des sage-femmes)	<i>En attente de désignation</i>
Madame Hélène VIGNEAU (Conseil départemental de l'ordre des infirmiers)	<i>En attente de désignation</i>
Monsieur Franck LAGNIAUX (Conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes)	<i>En attente de désignation</i>
Monsieur Guillaume LANUZA (Conseil interrégional de l'ordre des pédicures-podologues)	<i>En attente de désignation</i>

**2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers (au moins six et au plus dix membres) :**

a) Au titre des associations agréées (au plus 6 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Madame Armelle GENEVOIS (SOL EN SI)	<i>En attente de désignation</i>
Monsieur Lucien PETOT (UNAFAM 93)	Madame Isabelle LUIZ DE OLIVEIRA (UNAFAM 93)
Monsieur Serge MAGNIEZ (UFC Que Choisir)	Madame Peggy ANDRE (UFC Que Choisir)
Monsieur Lucien BOUIS (UDAF 93)	Monsieur Mustafa OUAICHA (UDAF93)

b) Au titre des associations de personnes handicapées et de personnes âgées (au plus 4 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Serge HULIN (CDCA)	Monsieur Jean Alain STEINFELD (CDCA)
Monsieur Antonio DOS SANTOS (CDCA)	<i>En attente de désignation</i>
Monsieur Daniel GARNESSON (CDCA)	Monsieur André FOULQUIER (CDCA)

**3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements (au moins quatre et au plus sept membres) :**

a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Docteur Ludovic TORO (Conseil régional IDF)	Madame Murielle MARTIN (Conseil régional IDF)

b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Magalie THIBAUT (CD 93)	Madame Nadia AZOUG (CD 93)

c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Agnès VESSE-HAKNI (PMI 93)	Madame Marie PASTOR (PMI 93)

d) Pour les représentants des communautés mentionnées aux articles L. 52141, L. 52151, L. 52161, L. 52171 ou L. 52191 du code général des collectivités territoriales (au plus 2 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Madame Katy BONTINCK (EPT Plaine Commune)	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

e) Pour les représentants des communes (au plus 2 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Madame Oldhynn PIERRE (AMF)	Madame Aïcha MEDJAQUI (AMF)
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

**4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale (au moins deux et au plus trois membres) :**

a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Amaury DUMAY (Préfecture 93)	Madame Stéphanie VELOSO (Préfecture 93)

b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale (au plus 2 représentants) :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Jean-Marc ROBICQUET (CPAM 93)	Madame Magali PERCOT-PEDRONO (CPAM 93)
<i>En attente de désignation</i>	Madame Tamou SOUARY (CNAVTS)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées (2 représentants) :

<b>Titulaires</b>
Monsieur Laurent GARCIA (Cadre en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)
Docteur Jean-Marc AGOSTINUCCI (Médecin Urgentiste AP-HP et Croix-Rouge française)

**Membres invités en application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :**

<b>Députés</b>
Madame Nadège ABOMANGOLI
Madame Clémentine AUTAIN
Madame Soumya BOUROUAHA
Monsieur Eric COQUEREL
Monsieur Alexis CORBIERE
Monsieur Aly DIOUARA
Madame Fatiha KELOUA HACHI
Monsieur Bastien LACHAUD
Monsieur Jérôme LEGAVRE
Monsieur Stéphane PEU
Monsieur Thomas PORTES
Madame Aurélie TROUVE

<b>Sénateurs</b>
Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS
Monsieur Fabien GAY
Monsieur Ahmed LAOUEDJ
Monsieur Thierry MEIGNEN
Madame Corinne NARASSIGUIN
Monsieur Adel ZIANE